

Boire et Coteaux à Bouzillé



Visorando



Randonnée n°4055922

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

La commune de Bouzillé présente bien des particularités. Le circuit au départ de l'aire de pique-nique du Square Gibot, vous entraînera par des chemins de terre jusqu'à la Bourgonnière et son Christ habillé. L'itinéraire vous mènera ensuite vers un coin de nature très reposant, à savoir la Boire Sainte-Catherine, lieu de pêche privilégié aux beaux jours. La suite de la randonnée vous fera remonter le XIX^e siècle qui fût l'apogée de la production de chaux en Anjou.

Durée :	4h25	Difficulté :	Moyenne
Distance :	14.74km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	79m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	85m		
Point haut :	80m	Commune :	Bouzillé (49530)
Point bas :	7m		



Description

Garez-vous sur le parking près du court de tennis, route de Saint-Florent-le-Vieil.

(D/A) Traversez la Rue d'Anjou au passage protégé et pénétrez dans le Square de Gibot où se trouve la chapelle funéraire de la famille éponyme. En sortant du square, prenez à droite la direction de Saint-Florent-le-Vieil, puis virez à droite dans le Chemin du Rabotteau qui vous conduit dans les vignes et finit par rejoindre la D201, route de la Chapelle-Saint-Florent.

(1) Empruntez-la à droite jusqu'au calvaire de la Proutais. Engagez-vous alors par le petit portillon à gauche dans le parc boisé du Château de la Bourgonnière. Parcourez-le en entier, passez à proximité du château et de la pièce d'eau et poursuivez jusqu'à l'entrée principale située sur la D751.

(2) Traversez cette route **avec prudence** et faites un rapide droite-gauche pour vous engager dans le sentier qui mène au hameau de la Poughère.

(3) Continuez quasiment en face par la route en direction de l'Aubardière et engagez-vous dans le chemin creux qui conduit au gîte d'étape de la Guichetière.

(4) Laissez celui-ci sur votre droite, suivez la route sur 400 m environ puis prenez à droite sur un chemin caillouteux. Serrez à droite à la fourche qui suit pour déboucher sur la voie qui mène au hameau de la Championnière.

(5) Virez à droite, dépassez le hameau puis franchissez le pont de la Motte pour atteindre un croisement à quatre directions.

(6) Prenez à gauche sur le Chemin des Sables qui rejoint la route de la Rabotière. Suivez-la à gauche sur 200 m et à l'entrée du Fossé Neuf, tournez à droite vers la Boire Sainte-Catherine.

(7) Faites le tour de cette boire (trou d'eau alimentée par la Loire lors d'une crue). Vous marcherez environ 2 km avant d'arriver face à une fourche. Prenez le sentier le plus à droite pour rattraper la Rue des Fours à Chaux.

(8) Tournez à droite dans la Rue des Fours à Chaux. Traversez le Fourneau et continuez tout droit sur la Rue des Fours à Chaux sur environ 700 m. Tournez à droite sur un sentier de terre pour couper à travers champs.

(9) Tournez à gauche sur la Route de la Vasinière.

Points de passages

D/A Parking du court de tennis à Bouzillé
N 47.338917° / O 1.108257° - alt. 74m - km 0

- 1 D201**
N 47.341251° / O 1.093864° - alt. 59m - km 1.33
- 2 D751**
N 47.350501° / O 1.091702° - alt. 20m - km 2.74
- 3 La Poughère**
N 47.353701° / O 1.094125° - alt. 16m - km 3.23
- 4 Gîte de La Guichetière**
N 47.351085° / O 1.108127° - alt. 18m - km 4.39
- 5 La Championnière**
N 47.35391° / O 1.113469° - alt. 20m - km 5.24
- 6 Croisement de chemins, à gauche**
N 47.357348° / O 1.105094° - alt. 11m - km 6.15
- 7 Boire Sainte-Catherine à Bouzillé**
N 47.358025° / O 1.122844° - alt. 9m - km 7.72
- 8 Rue des Fours à Chaux**
N 47.356521° / O 1.121214° - alt. 12m - km 9.96
- 9 Route de la Vasinière**
N 47.350343° / O 1.130591° - alt. 13m - km 11.06
- 10 Route de la Ménantière**
N 47.347768° / O 1.130292° - alt. 18m - km 11.35
- 11 Le Quarteron**
N 47.344756° / O 1.130264° - alt. 27m - km 11.74
- 12 D751**
N 47.341851° / O 1.131576° - alt. 31m - km 12.11
- 13 Vignoble**
N 47.33842° / O 1.129862° - alt. 60m - km 12.58
- 14 Croisement Rue des Clérambault et Rue des Mutreaux**
N 47.337834° / O 1.116056° - alt. 78m - km 13.69

(10) Au croisement avec la route de la Ménantière, continuez tout droit en empruntant un nouveau sentier de terre. Continuez jusqu'à la route de la Fontaine. Prenez à gauche puis à droite à 50 m en direction du Quarteron.

(11) Traversez le lieu-dit et poursuivez sur le sentier de terre, entre champs et forêt, jusqu'à la D751.

(12) Traversez la route **avec prudence** et continuez tout droit pour longer les vignobles sur 500 m environ.

(13) À mi-coteau, prenez à gauche le sentier qui rejoint le Chemin de la Crosse. Au bout de celui-ci, tournez à gauche sur la Rue des Mutreaux et poursuivez sur 50 m.

(14) Tournez à gauche sur la Rue des Clérambaults et poursuivez jusqu'à la Rue du Pressoir Neuf qui fait un virage à droite puis un autre à gauche. Continuez tout droit jusqu'à rejoindre la Rue d'Anjou (D751).

(15) Tournez à droite et poursuivez sur 300 m jusqu'à la Maudinerie où vous prendrez à gauche. Suivez la Maudinerie et poursuivez sur le Chemin des Rousselières. Prenez ensuite à droite sur la Rue Bellevue qui vire rapidement à gauche puis à droite en traversant le lotissement et parvient au parking du court de tennis de Bouzillé (D/A).

15 D751, Rue d'Anjou
N 47.34015° / O 1.116046° - alt. 56m - km 14.01

D/A Parking du court de tennis à Bouzillé
N 47.33892° / O 1.108332° - alt. 74m - km 14.74

Informations pratiques

29% de goudron.

A proximité

Anecdote sur la ville de Bouzillé

Le nom de Bouzillé provoque au premier abord, une expression de surprise amusée. Pour la première fois, vers 1100, le village est cité sous le nom de Buzilliacus.

Plus tard, Rabelais s'est plu à imaginer une origine gargantuesque à ce nom. Le géant bien connu, Gargantua, est chargé de départager les habitants de Liré et de Saint-Florent-le-Vieil qui pensaient être, chacun, à mi-chemin entre Angers et Nantes. Il mit un pied sur Saint-Pierre de Nantes et l'autre sur Saint-Maurice d'Angers et se soulagea; alors "tôt l'monde cria : bouse y est". Plus sérieusement, et pour remonter à des périodes très éloignées, comme le confirme le dictionnaire du Maine-et-Loire de "Célestin Port", la commune semble avoir été habitée par des hommes préhistoriques. Il fut trouvé sur le territoire communal, huit haches en pierre polie. Par ailleurs, la voie gallo-romaine de Liré au Marillais passait par Buzilliacus.

Square de Gibot

La chapelle funéraire fut édifée en 1846 sur l'ordre du Comte Luc-Jean de Gibot, seigneur de la Mauvoisinière, pour servir de sépulture à sa femme, la Comtesse de Gibot. Cette chapelle de forme octogonale avec un dôme en verrière surmonté de la couronne comtale, renferme, dans l'épaisseur de ses murs, 24 alvéoles. Celles-ci étaient prévues pour accueillir les cercueils des membres de la famille et des serviteurs du château de la Mauvoisinière.

Chapelle et Château de la Bourgonnière

Le château fut reconstruit au XIXe siècle après la tourmente révolutionnaire. Il reste de l'ancien château une tour du XVe siècle et la chapelle du XVIe siècle. Dans cette dernière on peut y admirer le Christ habillé de la Bourgonnière : un des rares en Europe. Ce château est une propriété privée dont les propriétaires proposent des visites sur rendez-vous uniquement (téléphoner au 02.40.98.10.18).

L'activité chaufournière de Bouzillé

Le premier four à chaux, à la sortie du hameau du Fossé-Neuf, est bien conservé et visible depuis la route. Construit en 1804 par le Sieur Meslin, ce four emploie jusqu'à 50 personnes et cesse toute activité en 1939. Il est particulièrement bien construit et étonnamment résistant : Mr Chené, ancien employé, ne le vit s'arrêter qu'une seule fois en 20 ans pour que la cuve soit réparée. Vers 1850, les frères Gontard sont autorisés à construire deux fours près de la carrière Sainte-Catherine non loin du précédent. Ces derniers s'arrêtèrent de fonctionner lors de la guerre de 1870. Les deux fours sont toujours visibles à travers la végétation dense. Les bâtiments annexes dont un nombre impressionnant de boxes de chevaux (30) sont les derniers témoins de l'intense activité de ce fours.

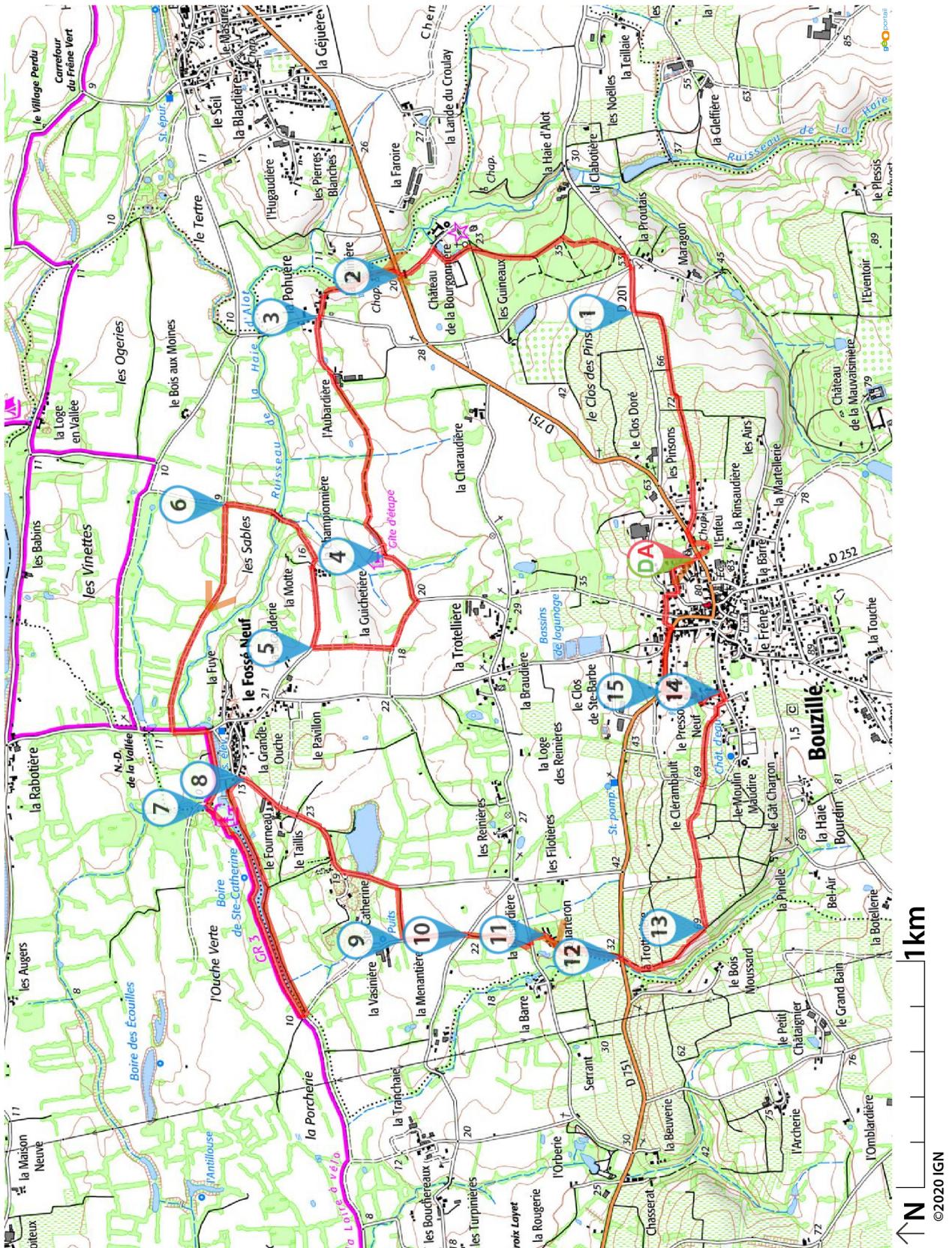
Source : *La Chaux en Anjou, Une industrie oubliée* par G. Lemaire et P. Girault.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-boire-sainte-catherine-et-coteaux-a-b/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

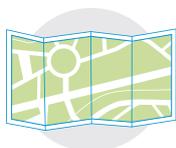
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



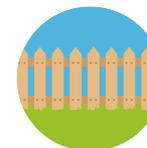
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.